



AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE - 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Barkmere :

QUE lors de la séance du 10 avril 2021, le rapport financier du vérificateur externe de la Ville de Barkmere pour l'année 2020 sera déposé, en accord avec l'article 105.1 de la *Loi des Cités et Villes (RLRQ c.C-19)*.

CONFORMÉMENT à l'arrêté ministériel 2020-004, la Ville siègera à **huis clos**.

LES citoyens qui souhaitent poser des questions pourront les adresser par courriel à l'adresse dg@barkmere.ca . Un suivi des questions sera assuré.

UN sommaire explicatif pour l'année financière 2020 sera déposé via le site Internet de la Ville de Barkmere.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 30^e jour du mois de mars 2021.



Me Martin Paul Gélinas
Directeur général et secrétaire-trésorier